

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 09 AVR. 2015

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 134/15  
Nos réf. : 2015-001497  
Affaire suivie par : Pierre DROSS  
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet du Gard  
Direction des Collectivités et du Développement  
Local  
Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières  
10, avenue de Feuchères  
30045 Nîmes cedex 9

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Projet d'aménagement de l'îlot 7 de la ZAC Esplanade sud à Nîmes déposé par Société  
d'Aménagement des Territoires.**

Par courrier reçu le **04/02/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Aménagement de l'îlot 7 de la ZAC Esplanade sud à Nîmes déposé par Société d'Aménagement des Territoires.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Philippe MONARD